

De quoi s'agit-il? En réponse entre autres à la position de la Société de médecine du canton de Bâle-Campagne [1] et à la lettre de D. Bracher [2]

Révision LAMal «managed care»: éclaircissements sur la position de l'Association des Médecins de famille et de l'enfance Suisse



*Le Comité de l'Association
des Médecins de famille et de
l'enfance Suisse:*

Marc Müller, président

*François Héritier,
vice-président*

Jürg Rufener, vice-président

Margot Enz Kuhn

Brigitte Zirbs Savigny

Franziska Zogg

Johannes Brühwiler

Gerhard Schilling

Stephan Rupp

Correspondance:
Médecins de famille Suisse
Effingerstrasse 54
Case postale 6052
CH-3001 Berne

gf[at]hausarzeschweiz.ch

Certes, il fallait s'attendre à ce que la décision de l'Assemblée des délégués de Médecins de famille Suisse ne fasse pas que des heureux. Mais qu'elle soit qualifiée de catastrophe, qu'on y voie une mise en péril de la FMH ou pire encore, ne manque pas de nous étonner. L'harmonie a-t-elle donc toujours été de mise au sein du corps médical sur d'autres questions?

Tout projet a ses tenants et ses opposants. Au final, dans une démocratie, c'est la majorité qui décide. En l'occurrence, la décision démocratique dont il s'agit ici – pour ou contre la révision légale sur les réseaux de soins intégrés – n'est pas celle du corps médical mais celle du peuple, telle qu'elle va sortir des urnes.

Et si le peuple suisse est consulté, c'est parce qu'une minorité de la Chambre médicale a contesté une décision prise par la majorité de ses délégués et a voulu une votation générale. Ainsi, seule une majorité de la minorité s'est prononcée pour le lancement d'un référendum, dans l'espoir que la majorité du peuple corrige si possible ce que, d'après elle, la majorité des milieux politiques avait saboté. De là à penser que cet avis est unanimement partagé, il y a donc un pas.

Pour prendre sa décision, notre association a suivi un processus démocratique de même ordre, tel qu'il est prévu dans ses statuts: l'Assemblée des délégués a confirmé la position du Comité à trois reprises au cours des deux dernières années. Notre base a été largement informée à travers plusieurs articles dans PrimaryCare, des courriels aux membres, notre site et deux Assemblées générales. En mai 2011, les délégués ont décidé d'attendre le texte définitif pour se prononcer sur le projet en Assemblée générale extraordinaire. En vue de celle-ci, tous nos membres ont été priés, par courriel et dans PrimaryCare, de faire connaître leur avis à leurs délégués cantonaux, auxquels le Comité a remis ensuite une véritable brochure de vote regroupant une fois de plus tous les arguments pour et contre. Puis l'AD s'est prononcée à nouveau, après un débat de fond, en faveur du projet de loi par 31 voix contre 10. L'organisation d'une votation générale (sous condition d'une majorité des deux tiers) a aussi été refusée clairement (par 21 voix contre 13). Selon nos statuts, il reste encore la possibilité qu'une votation générale soit demandée par 15 % des membres.

L'Association des Médecins de famille Suisse est d'avis que le projet de loi présente plus d'avantages que d'inconvénients, même s'il n'est pas parfait. Ce projet renforce la fonction du médecin de famille au sein du système de santé; il améliore la compensation des risques; il garantit l'indépendance des réseaux par rapport aux assureurs; et il propose une base contractuelle aux réseaux de soins intégrés. Pour notre association, défendre cette position est une tâche légitime et son soutien au projet de loi sur les réseaux de soins intégrés n'a rien d'une attaque contre la FMH.

Il importe que le peuple puisse se prononcer en toute connaissance de cause (selon le principe de la décision éclairée). Nul ne souhaite, lors d'un scrutin, n'entendre qu'un seul parti sans savoir ce que pensent les autres!

La FMH n'a de réelles chances de survie que si elle est capable de gérer démocratiquement de telles divergences d'opinion. Car les problèmes à venir sont autrement plus lourds et conséquents. Parmi les débats susceptibles de provoquer de véritables déchirements, nous n'en citerons que deux: celui relatif à la suppression de l'obligation de contracter si la révision LAMal «managed care» était refusée par le peuple et celui sur les tarifs au cas où TarVision n'aboutissait pas.

En conclusion, nous partons du principe que le référendum va aboutir. Il continuera à y avoir des tenants et des opposants. Ceux qui arriveront à convaincre une majorité du peuple gagneront le scrutin et la FMH pourra alors reprendre le cours normal de ses activités. Mais tous devront accepter les résultats et vivre avec, quelles qu'en soient les conséquences et même s'ils ont laissé passer leur chance.

Autant dire qu'il vaut mieux garder notre sang-froid et notre bon sens et laisser la polémique à d'autres!

Dans un pays alpin, nous savons tous que, malgré des turbulences occasionnelles, l'eau coule toujours vers l'aval ...

- 1 Ärztesgesellschaft Baselland. Projet de loi sur les soins intégrés: démocratie directe et Médecins de famille Suisse. Bull Méd Suisses. 2011;92(47):1818-9.
- 2 Bracher D. Offener Brief an den Präsidenten von «Hausärzte Schweiz». Bull Méd Suisses. 2011;92(49):1912.